

► **Communiqué de presse**

La Belgique poursuit son aide à l'Ukraine : nouvel envoi de matériel d'aide d'urgence

Correspondant: Sophie Simal

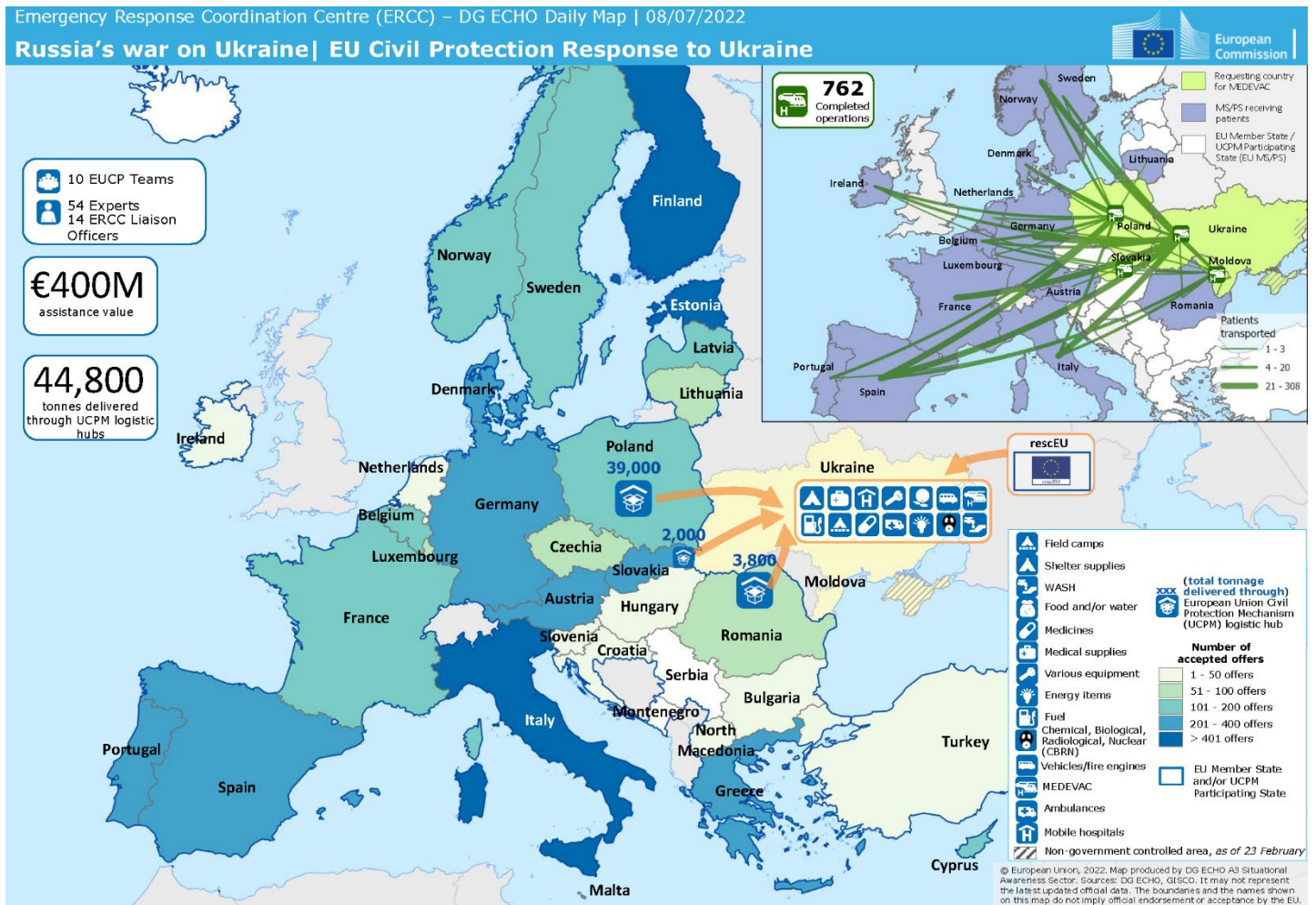
T:

E-mail: sophie.simal@ibz.be

G: 0476 902 765

La Belgique poursuit son aide à l'Ukraine : nouvel envoi de matériel d'aide d'urgence

Ce lundi, le gouvernement a approuvé un nouvel envoi B-FAST de matériel de première nécessité en Ukraine. Il s'agit de 11 camions transportant du matériel médical et des médicaments pour une valeur de 803.480,43 EUR. Après pratiquement 5 mois de guerre, il reste essentiel de soutenir l'Ukraine et sa population. La Belgique et l'Europe manifestent clairement leur engagement à poursuivre en ce sens.



La plus grande opération d'aide urgente de l'histoire récente de l'Europe est toujours en cours à l'heure actuelle. Jusqu'à présent, 45.000 tonnes (soit près de 1200 camions) de matériel de première nécessité ont été livrés en Ukraine depuis toute l'Europe. Organiser le transport de quantités aussi importantes depuis autant de pays différents vers un pays en guerre est un véritable défi. Afin d'organiser ce transport de manière aussi efficace que possible d'un point de vue logistique et de s'assurer que l'aide adéquate arrive au bon endroit, une étroite collaboration entre les pays européens et

une bonne synchronisation avec l'Ukraine sont cruciales. Raison pour laquelle la Ministre de l'Intérieur veille à ce que l'aide d'urgence belge soit systématiquement intégrée au mécanisme européen de Protection civile (UCPM). La Direction générale Sécurité civile proposera également cette aide d'urgence via l'UCPM. En utilisant ce point de contact central européen pour toutes les demandes et offres d'aide, on s'assure que l'aide apportée répond effectivement aux besoins du pays et le contact ainsi que le processus décisionnel sont facilités pour nos collègues ukrainiens. Pour que le matériel arrive à destination, la Direction générale Sécurité civile examinera ensuite avec la Pologne, la Slovaquie et la Roumanie quel hub logistique européen nous pouvons utiliser pour déposer l'aide d'urgence. Tout le matériel de première nécessité est rassemblé dans ces hubs logistiques européens situés aux frontières avec l'Ukraine et c'est de là que celui-ci est envoyé en Ukraine. Etant donné que la solidarité européenne est une valeur clé pour l'Union européenne, la Commission européenne finance le transport du matériel de première nécessité vers les hubs européens. La demande de ce financement européen est également introduite par la Direction générale Sécurité civile.

En veillant à ce que l'aide belge soit apportée par le biais de l'UCPM, la ministre garantit un déroulement aussi efficace que possible de l'aide, à un faible prix, avec une grande plus-value potentielle pour la population et une faible charge pour l'Ukraine.

L'aide qui a été approuvée ce jour vient s'ajouter au plus de 30 transports d'aide d'urgence que la Belgique a déjà envoyés en Ukraine et dans les pays limitrophes. Le contenu des transports varie du matériel de prise en charge (par exemple des tentes, des lits de camp, des sacs de couchage, etc.) à l'alimentation, aux dispositifs d'alimentation en électricité (par exemple des générateurs), aux moyens de protection (par exemple des masques FFP2, des dispositifs de lutte contre l'incendie, etc.), aux articles d'hygiène et aux médicaments.

Afin de répondre au large éventail d'aide demandée, des collaborations spécifiques ont déjà été mises en place avec de nouveaux partenaires tels que Fluxys, Elia, Netwerk Brandweer et différentes sociétés privées. Ces collaborations se sont avérées fructueuses et ont donné lieu à des dons de dispositifs et de véhicules spécifiques de lutte contre l'incendie, de matériel pour l'infrastructure énergétique et d'aide alimentaire et sanitaire. L'un dans l'autre, la Belgique a déjà envoyé près de € 10.000.000 en matériel de première nécessité en Ukraine et dans les pays limitrophes.

La ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden se réjouit de cette coopération internationale : *« La population ukrainienne est largement dépendante de l'aide d'urgence étrangère pour les produits de première nécessité. Nous devons donc continuer à faire preuve de solidarité, et nous devons également veiller à ce que l'aide d'urgence aboutisse au bon endroit. Le travail effectué par le SPF Affaires intérieures dans le cadre du partenariat européen est donc essentiel. Le SPF veille à ce que l'aide d'urgence soit fournie aussi efficacement que possible, au bon coût, avec une valeur ajoutée maximale pour la population et une faible charge pour les autorités locales. »*

www.securitecivile.be

Vous ne souhaitez plus recevoir de communiqué de presse sur le thème de la sécurité civile (pompiers, centrale d'urgence, Protection civile) et que nous supprimions vos données ? Envoyez un e-mail à com.scv@ibz.fgov.be en indiquant « désinscription » dans l'objet du message.



Rue de Louvain 1 T 02 488 10 00
1000 Bruxelles F 02 488 19 54